

---

## ANNEXE

### Dossier du CCNR 01/02-0452 TVA concernant *Je regarde, moi non plus*

---

#### La plainte

La lettre suivante en date du 8 décembre 2001 a été acheminée au CCNR par le CRTC:

À l'adressé :

La télévision québécoise

*À défaut de me faire rire,  
Je vous en conjure, faites-moi jouir*

Je suis tombé récemment sur une émission de TVA s'intitulant, je crois; « Je regarde moi non plus ». J'en fût [sic] fort choqué et en maudit qu'on prenne les Québécois pour un « gang » de caves. Une émission animée, comme auraient dit et avec raison nos grand-mères « par des hommes insignifiants et innocents et pis des femmes qui montrent plus de peau que de génie et qui se baisseraient la culotte pour une chanson (ou peut-être un vibreur) ». On y tient des propos incongrus étayés par des éminents sexologues (sexophiles) notamment des femmes qui à mon humble avis créent plus de problèmes sexuels qu'elles en règlent et qui, au lieu d'entretenir des quolibets pour déterminer les avantages exceptionnelles du point G, ce monstre sacré, vs le clitoris, elles devraient enseigner à nos petites filles de 12-13 ans comment faire pour éviter une grossesse désastreuse.

Les stations de télé québécoise ont basculé dans la quêtainerie. Elles sont devenues des poubelles d'annonces publicitaires desquelles débordent, la médiocrité, l'ignorance, la stupidité, le manque de professionnalisme et de civisme et le sensationnalisme, autrement dit le « cheap ». Alors que le nombre de « commerciaux » augmente de façon dégoûtante, les gens devraient s'attendre à une amélioration de la programmation, mais malheureusement c'est le contraire qui se produit. Ben évidemment il y a des exceptions mais elles sont aussi rares que de l'or en barre.

Si ce genre de programmes obtient la faveur des Québécois, je m'attriste à la pensée que je fasse partie de la confrérie des évachés amorphes, des jouisseurs perpétuels, des braillards chroniques, des Jos Connaisseur de tout mais maîtres en rien et des spectateurs béâtes.

Les femmes font des neuvaines à St-Chrysostome pour trouver leur fameux point G pendant que les hommes rêvent d'inventer une manette de contrôle à distance pour tripoter le clitoris. La jouissance est rendue le « sine qua non » de l'existence et les propriétaires des chaînes de télé sont prêts à tout pour faire une « piastre ». Et que dire de cette nouvelle vague d'humoristes; ces crétins qui gagneraient aussi bien leur vie à danser des danses à deux piastres dans les trous du bas de la ville de Montréal. S.V.P. gardez-les chez vous ou mettez-les en cage.

#### La réponse du radiodiffuseur

Le Vice-présidente, information a répondu au plaignant le 22 février 2002 avec la lettre qui suit :

Nous avons bien reçu votre plainte du 8 décembre 2001, qui nous a été transmise par le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR) le 31 janvier dernier.

Dans votre plainte, vous référez à la diffusion de l'émission *Je regarde moi non plus*, produite par Les Productions J et diffusée à notre antenne les vendredis de 22h30 à 23h30. Aucune date de diffusion n'est toutefois spécifiée.

Vous écrivez avoir été « choqué » par le contenu de cette émission.

Afin de répondre à votre plainte, nous croyons utile de vous faire part des commentaires suivants. L'émission *Je regarde moi non plus* est un magazine qui se veut un tantinet « coquin » et qui, par le biais de ses chroniqueurs et invités, aborde certains angles de la sexualité le tout de manière conviviale et avec humour.

Nous sommes aussi d'avis que le tout est fait avec dignité et bon goût, sans stéréotype sexuel ou exploitation indue. Bien que cette émission soit diffusée tard en soirée et par conséquent en dehors des heures d'écoute d'un public incluant de plus jeunes téléspectateurs, nous diffusons un panneau d'avertissement au début de l'émission à l'effet que ce magazine abordera des questions de sexualité.

Par conséquent, nous estimons que la diffusion de ce magazine respecte les différents codes auxquels nous adhérons à titre de diffuseur, notamment les codes concernant les stéréotypes sexuels à la télévision.

En matière de télévision, les goûts sont toujours diversifiés. Toutefois, nous sommes désolés que cette diffusion ait pu vous choquer et soyez assuré que l'opinion de nos téléspectateurs est utile afin de déterminer notre programmation.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, cher Monsieur [T], l'expression de mes sentiments les meilleurs.

### **Correspondance additionnelle**

Le plaignant a envoyé le courriel suivant comme réponse à la demande du CCNR pour les dates et les heures précises :

L'émission en question est diffusée chaque vendredi soir à TVA, à 10.30hrs.

L'autoréglementation ou l'autocensure n'est qu'un principe de parodie auquel les diffuseurs cupides et irresponsables adhèrent pour tester jusqu'à quel point ils peuvent pousser le cynisme sachant que les auditeurs reposent dans l'apathie la plus douceureuse et que peu se plaignent croyant que rien ne change malgré leur intervention. Voilà la tristesse de la chose. Il n'appartient pas aux diffuseurs publics ou privés de se faire propagandistes et d'imposer au peuple une pornographie de bas étage.